



Paroles d'Élue

Agir plutôt que subir...

Le climat général pourrait nous laisser penser que la sinistrose doit rythmer notre quotidien. Ce pessimisme installé par certains médias, relayé et accentué par les fameux réseaux sociaux installe une sorte de chape de plomb s'il on n'y prend garde.

A contrario, il existe quelques « boucliers » simples pour éviter ce tourbillon dépressif...

En premier lieu, et notre commune en est le parfait exemple, il s'agit bien de favoriser les échanges directs et la communication simple sans intermédiaire quels qu'ils soient.

Dès lors, les difficultés s'aplanissent et les capacités de réflexion de chacun permettent, en général, d'aboutir à des solutions simples.

Dans le même ordre d'idées, le fait de prendre un minimum de temps pour analyser une information, en se référant la plupart du temps à des spécialistes, évite ce que nous appelons les « fake news », véritables déferlements de rumeurs généralement colportées sans retenue qui n'ont pour but unique que de créer la discorde et semer le trouble...

Chacun d'entre nous doit donc consentir ce petit effort d'attention, de réflexion pour esquiver ces pièges des temps modernes.

A Saint-Estèphe, communauté à taille humaine, demeurons une terre d'optimisme pour que notre bien vivre ensemble perdure.

Nous, élus, devons être les garants d'un présent et d'un futur où chacun doit pouvoir évoluer à son rythme.

Michelle Saintout
Maire de Saint-Estèphe

La Gazette de Saint-Estèphe est un document mensuel édité et distribué par la mairie de Saint-Estèphe sous la responsabilité de Mme Michelle Saintout, maire.

Impression sur 135g PEFC
www.lateliergraphique.com
Ne pas jeter sur la voie publique

La Gazette de Saint-Estèphe

PAN DE L'HISTOIRE LOCALE, LE FOUR DE LA BOULANGERIE PRÉVOT Un trésor dans la cité...



En mai 2023, Alaric Convenant, peintre-plâtrier, devient l'heureux propriétaire de l'ensemble immobilier qui abritait autrefois la boulangerie Prévot, avenue de l'Estuaire. A l'époque, une façade anodine dissimulait un fabuleux trésor aujourd'hui accessible à tous...

Il faut faire un bond dans le temps de plus de vingt ans en arrière pour avoir vu la boulangerie Prévot en activités... Cette

institution locale fondée par les arrières grands parents de Mme Claudie Hourteau (née Prévot) a ainsi vu le jour avant le début du XXe siècle... Lors de son acquisition, M. Convenant, amoureux des vieilles pierres, s'est retrouvé face à l'un des plus grands fours du Médoc, un objet d'art à lui seul. L'idée émergea rapidement de permettre au plus grand nombre de pouvoir admirer ce morceau du patrimoine architectural local. Outre des travaux d'amélioration de l'habitat, M. Convenant s'appliqua à redonner une seconde vie à ce four tout droit sorti de la Fonderie Albert Ducos basée à l'époque à Bordeaux.

Un traitement adapté et un nettoyage minutieux ont permis à ce monument de retrouver son éclat d'antan. Mme Hourteau, voisine et témoin de l'histoire de la boulangerie Prévot, se remémore des temps forts de l'époque : « c'était une affaire familiale, il y avait une dizaine de personnes qui travaillait. Nous n'étions que deux boulangeries dans le village (ndlr : l'autre boulangerie était celle de M. Charrière). Nous fournissions du pain pour tous les habitants ainsi que pour les châteaux. L. Pigout, boucher-charcutier, profitait de la chaleur du four pour cuire ses plats. Pendant les vendanges, les châteaux utilisaient le four pour cuire les repas des vendangeurs. Autrefois, nous cuisions à peu près 300 pains de tous les formats dans chacune des deux bouches du four ».



Féru d'histoire, A. Convenant livre un autre éclairage sur l'histoire du lieu : « de 1939 à 1945, la boulangerie a été réquisitionnée par les Allemands. Une pièce de vie était dédiée à un soldat allemand qui résidait là 24h/24 à des fins de surveillance. C'était l'époque des tickets de rationnement ». Le fameux four double, avec ses mécanismes bien huilés, est désormais visible de tous. A. Convenant a même installé un éclairage nocturne pour que les passants profitent de ce joyau que le temps n'a pas altéré.

Les amateurs relèveront tous les savoir-faire qu'il aura fallu mettre en oeuvre pour réaliser un tel monument. Les concepteurs avaient même pensé à installer la lumière à l'intérieur du four pour surveiller les cuissons sur des soles de plus de 6 mètres de long... Aujourd'hui, A. Convenant ne dissimule pas une certaine fierté d'avoir redonné une seconde jeunesse à son « trésor » et il espère bien que les Stéphanois, en premier lieu, viendront admirer ce morceau d'histoire : « j'ai pour projet d'apposer une plaque sur la façade afin d'expliquer la vie de ce four ».

Seule évidence, ce four ne cuira plus jamais de pain. Mais l'imagination de chaque visiteur lui permettra certainement d'hummer les effluves des cuissons d'un autre temps...



TEMPS FORT DE LA VIE COMMUNALE ... Vote du budget le mercredi 9 avril

La prochaine séance de conseil municipal, programmée le **mercredi 9 avril prochain**, aura pour thème majeur l'adoption du budget communal. Ce temps fort de la vie locale est déterminant puisqu'il permet d'évaluer au plus juste les recettes et les dépenses à venir de la commune. Cette réflexion sur la santé financière de la commune permet notamment d'envisager les futurs investissements à réaliser. Pour rappel, le budget est exposé par Mme Le Maire avant d'être adopté par le conseil municipal. Ce vote d'importance est d'ailleurs consigné dans une délibération avant d'être soumis au contrôle de légalité exercé par M. Le Préfet de la Gironde.



On sait déjà qu'une des difficultés majeures de l'exercice 2025 découle d'un manque de ressources induit par une facture d'électricité avoisinant les 100 000 euros qui viennent s'ajouter à une augmentation conséquente des charges sociales. Les élus vont devoir répondre à un certain nombre de questionnements :

- Sera-t-il toujours possible de soutenir fortement les associations ou bien faut-il privilégier les investissements ?
- Faudra-t-il, comme les années précédentes, faire des économies drastiques sur certains postes ou bien devra-t-on s'appuyer sur la fiscalité locale ?

Les réponses, fruits d'une véritable réflexion collective, seront connues ce mardi 8 avril lors de la séance de conseil municipal qui, comme les autres réunions de ce type, sera ouverte au public.

SAMEDI 19 AVRIL, A PARTIR DE 15 HEURES La chasse aux œufs sera ouverte !

Si vous souhaitez que votre enfant rejoigne le Groupe scolaire Le parc de la mairie s'apprête à accueillir bon nombre d'enfants le **samedi 19 avril à partir de 15 heures**. En effet, la traditionnelle « **chasse aux œufs** » promet encore une fois de franches rigolades pour tous les enfants qui viendront tenter de dénicher les fameuses friandises savamment cachées au milieu d'un buisson, dans le creux d'un arbre voir entre deux touffes de fleurs.



Comme à l'accoutumée, ce moment de réjouissances sera suivi d'un goûter et d'un spectacle.

Pour une organisation optimale de ce rendez-vous désormais incontournable, **il est indispensable de s'inscrire avant le 15 avril**, soit en téléphonant au 05 56 59 35 93, soit par mail : mairie@mairie-saint-estephe.fr

AVEC LES CABANIER DU MEDOC Des rendez-vous à noter !

Les Cabaniers du Médoc ont déjà arrêté un certain nombre de dates pour les festivités qu'ils organisent. Ainsi le prochain loto se déroulera le **samedi 7 juin à partir de 20h30** à la salle des fêtes de Saint-Estèphe. Le vide-grenier est programmé le **dimanche 29 juin** au Port de Saint-Estèphe. La Fête des Cabaniers du Médoc se déroulera quant à elle le **samedi 9 août** au port de Saint-Estèphe.

Contact : lescabaniersdumedoc@gmail.com ou 06 60 21 25 35.

ON N'OUBLIE PAS !

Téléchargez
l'application
Panneau Pocket !



Si ce n'est déjà fait, il est encore temps de télécharger l'application « Panneau Pocket » sur votre smartphone. Rien de plus simple, il suffit d'aller sur votre plate-forme de téléchargement et de vous laisser guider. Grâce à « **Panneau Pocket** », vous pouvez être informé de différents événements (panne d'électricité, coupure d'eau, route barrée) mais aussi bénéficier de rappels pour des manifestations se déroulant sur le territoire de la commune.

POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE Rappel utile

L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 précise que **l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore **est autorisé** :

- **les jours ouvrables** de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- **le samedi** de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- **le dimanche** de 10h à 12h.

